

UNION MONETAIRE OUEST AFRICAINE

---

COMMISSION BANCAIRE

---

**EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT  
DU SYSTEME BANCAIRE DANS L'UMOA**

**12<sup>EME</sup> ASSEMBLEE ANNUELLE DU COMITE DES SUPERVISEURS DE BANQUES  
D'AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE (CSBAOC)**

*LIBREVILLE, DU 25 AU 27 OCTOBRE 2006*

## **I – EVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET DE L'ACTIVITE BANCAIRE**

### **▪ Evolution de l'environnement économique**

En 2005, l'activité économique au sein de l'Union s'est ressentie de la montée des tensions inflationnistes et de la persistance des difficultés socio-politiques dans certains Etats membres. Toutefois, impulsée par les bonnes performances enregistrées dans tous les secteurs de l'activité économique et particulièrement au niveau de la production agricole, la croissance économique a progressé de 3,5%, contre 2,9% à la fin de l'année précédente. Le taux d'inflation moyen, chiffré à 4,4%, a franchi le seuil de 2% au maximum retenu par le programme monétaire, en liaison notamment avec le renchérissement des prix du pétrole. La situation monétaire est demeurée solide, avec notamment un taux de couverture des engagements monétaires à vue en hausse de 2 points pour s'établir à 119% et un accroissement de la liquidité globale. Les taux directeurs de la Banque Centrale, restés inchangés depuis le 22 mars 2004, ont été relevés de 0,25 point pour compter du 24 août 2006. Les taux d'escompte et de prise de pension passent ainsi à 4,75% et 4,25% respectivement.

### **▪ Paysage bancaire**

L'évolution du paysage bancaire de l'Union a été marquée par une augmentation considérable du nombre d'établissements de crédit agréés et une diversification accrue vers les institutions spécialisées dans la microfinance avec le démarrage des activités des huit filiales de la Banque Régionale de Solidarité (BRS) et de la Banque des Institutions Mutualistes d'Afrique de l'Ouest (BIMAO). Le nombre d'établissements agréés est ainsi passé de quatre-vingt-treize (72 banques et 21 établissements financiers) en 2004 à cent quatorze (92 banques et 22 établissements financiers) en 2005, dont cent en activité, contre quatre-vingt-dix précédemment. Corrélativement, le réseau bancaire s'est densifié avec un total d'agences et bureaux de 768 unités, en hausse de 55 unités.

Les mouvements enregistrés au cours de l'année 2005 ont concerné :

- l'agrément de vingt-deux banques et deux établissements financiers ;
- le retrait d'agrément de trois établissements de crédit, dont un établissement financier.

#### **Répartition du nombre d'établissements de crédit agréés par pays**

<b>Etats</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Bénin	11	14
Burkina	13	16
Côte d'Ivoire	18	19
Guinée Bissau	2	3
Mali	14	16
Niger	9	12
Sénégal	15	20
Togo	11	14
<b>UMOA</b>	<b>93</b>	<b>114</b>

### **▪ Evolution de l'activité**

Le dynamisme de l'activité bancaire au sein de l'Union s'est particulièrement retrouvé dans l'évolution des principaux agrégats caractéristiques qui ont continué de progresser.

Ainsi, à fin décembre 2005, le total du bilan du système bancaire s'est accru de 7,8%, pour se situer à 6.879 milliards de FCFA<sup>1</sup>, suite à la hausse enregistrée dans l'ensemble des pays.

Les ressources globales se sont renforcées, ressortant à 6.285 milliards de FCFA au 31 décembre, contre 5.836 milliards de FCFA un an auparavant. Cette hausse est essentiellement impulsée par les banques de grande (total de bilan supérieur à 100 milliards de FCFA) et de moyenne (total de bilan entre 50 milliards de FCFA et 100 milliards de FCFA) tailles, qui y contribuent à parts égales, tandis que les ressources des petits établissements (bilans inférieurs à 50 milliards de FCFA) baissent de 2%.

Les dépôts et emprunts s'établissent à 5.175 milliards de FCFA, après une progression annuelle de 6,4%. Leur part s'est stabilisée à 82% des ressources globales. Ils sont détenus à hauteur de 62% et 29% respectivement, par les établissements de grande et de moyenne tailles. Ils se décomposent en 2.606 milliards de FCFA (+5,5%) de dépôts à vue et 2.569 milliards de FCFA (+7,4%) de ressources à terme.

<sup>1</sup> 1 FCFA = 0,00153 EURO ou 1 EURO = 655,957 FCFA

Les fonds propres nets sont passés de 632 milliards de FCFA à 675 milliards de FCFA, soit une croissance de 6,9% portée essentiellement par les banques de taille moyenne qui y contribuent pour 75%. Ils assurent la couverture des emplois à hauteur de 12,3%, contre 13% un an plus tôt.

Les ressources diverses atteignent 435 milliards de FCFA, soit une croissance de 27,8%, après celle de 8% enregistrée en 2004.

Les emplois du système bancaire de l'UMOA ont poursuivi leur tendance haussière, en se consolidant de 12,1% pour ressortir à 5.467 milliards de FCFA en fin d'exercice. Les banques de grande taille concentrent une part stabilisée à 61% de cet encours, tandis que celles de moyenne taille ont vu leur poids progresser d'un point pour afficher 29%, au détriment des petits établissements, qui concentrent désormais 10% du total.

Les crédits à la clientèle se sont accrus de 12,7% pour ressortir à 4.375 milliards de FCFA, se maintenant à 80% des emplois. Leur expansion a profité de la hausse des différents types de concours. Ainsi, les crédits à court terme ont progressé de 9,2% à 2.697 milliards de FCFA, ceux à moyen terme se sont consolidés de 16,7% pour s'établir à 1.035 milliards de FCFA, alors que les financements à long terme ont enregistré un accroissement modéré de 0,5% à 142 milliards de FCFA.

Les créances en souffrance nettes se sont accrues de 31% pour se fixer à 469 milliards de FCFA. Les grandes banques en concentrent 59%, contre 34% pour celles de taille moyenne. Combinée au fléchissement du taux de provisionnement de 5 points à 56%, cette évolution des créances en souffrance a entraîné la progression du taux net de dégradation qui s'est établi à 10,7%, contre 9,2% un an plus tôt.

Au titre des autres emplois, les titres de placement, les immobilisations financières et les autres immobilisations se consolident respectivement de 9,8%, 7,4% et 14,8%.

L'excédent de trésorerie, chiffré à 818 milliards de FCFA, était en recul de 142 milliards de FCFA par rapport à l'année précédente. Les disponibilités auprès de l'Institut d'émission ou des correspondants en constituent l'essentiel (79%).

La rentabilité du système bancaire s'est améliorée. En relation avec la hausse de 20% du résultat d'exploitation, s'élevant à 125 Mds, le résultat net provisoire affiche un bénéfice de 76 Mds, contre 59 Mds à titre définitif en 2004, principalement sous l'impulsion des grandes banques qui cumulent 84% du total. Le taux de marge nette atteint 15,2%, soit une hausse de 2 points.

## II – FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION BANCAIRE

### ▪ Surveillance des établissements de crédit

En matière de surveillance du système bancaire, la Commission Bancaire a fait procéder, par son Secrétariat Général, à trente-huit vérifications sur place en 2005. Ces dernières se sont notamment intéressées à la mise en œuvre du Plan Comptable Bancaire, d'un bon gouvernement d'entreprise, de contrôles interne et externe efficaces, d'un système d'information adapté. Elles ont également concerné la gestion des risques, le respect de la réglementation prudentielle, la lutte contre le blanchiment des capitaux, la mise en œuvre des systèmes et moyens de paiement ainsi que le suivi des recommandations de la Commission Bancaire.

Les vérifications sont davantage ciblées, car leur rythme tient compte de la situation de la banque (notation SNEC) et de sa taille.

### ▪ Situation prudentielle des établissements de crédit

Au plan de la réglementation prudentielle, la situation d'ensemble s'est relativement stabilisée.

Soixante-neuf banques, soit 87% du total contre 74% en 2004, respectent la règle de représentation du capital minimum (Tier 1). Soixante-six banques, soit 84% du total contre cinquante et une sur soixante-dix en 2004 se conforment à la norme de couverture des risques par les fonds propres effectifs (8% minimum). Soixante-trois banques, soit 80% du total contre cinquante-huit en 2004, satisfont à la règle limitant leurs immobilisations et participations au niveau de leurs fonds propres effectifs.

Le ratio moyen de solvabilité des banques s'est légèrement renforcé en ressortant à 11,8% contre 11,4% en 2004.

Par ailleurs, les banques ont conforté leur situation vis-à-vis des autres normes prudentielles (la division des risques, la limitation des prêts aux principaux actionnaires, aux dirigeants et au personnel, la couverture des emplois à moyen et long termes par des ressources stables et le coefficient de liquidité). Toutefois, en ce qui concerne le ratio de structure du portefeuille, qui impose aux établissements l'obtention d'accords de classement de la Banque Centrale couvrant au moins 60% du total de leurs encours, une seule banque s'y conformait, malgré le réaménagement récent du dispositif.

La situation des établissements financiers, au regard des dispositions prudentielles qui leur sont applicables, s'est également améliorée par rapport à l'exercice précédent.

- **Décisions prises par la Commission Bancaire, en rapport avec la situation des établissements surveillés**

En 2005, la Commission Bancaire a pris, au cours des quatre sessions trimestrielles qu'elle a tenues, les décisions ci-après.

Au titre des mesures administratives et sanctions disciplinaires :

- huit injonctions contre deux en 2004 ;
- deux avertissements contre trois en 2004.

Au titre des avis donnés aux Ministres chargés des finances :

- un avis favorable de retrait d'agrément assorti de la proposition de nomination d'un liquidateur ;
- un avis favorable à la levée de l'administration provisoire d'un établissement de crédit ;
- trois avis favorables pour la prorogation de la durée de l'administration provisoire de quatre établissements ;
- quatorze avis conformes favorables aux demandes d'agrément de douze banques et de deux établissements financiers ;
- quatre autres avis conformes favorables ont été donnés pour l'extension des activités ou la modification de la structure du capital.

- **Mise en œuvre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

L'adoption par les parlements de la Loi uniforme approuvée par le Conseil des Ministres de l'Union le 20 mars 2003, pour organiser le cadre légal de lutte contre le blanchiment de capitaux, se poursuit au niveau des Etats membres. En attendant l'insertion dans l'ordre juridique interne de tous les pays, la Commission Bancaire encourage d'ores et déjà les établissements de crédit à prendre les dispositions pour la mise en œuvre des mesures imposées par la Loi.

En matière de lutte contre le financement du terrorisme, une Directive communautaire élaborée à l'initiative de la Banque Centrale et de la Commission de l'UEMOA est en cours de finalisation.

- **Modernisation des systèmes et moyens de paiement**

Le chantier de modernisation des systèmes de paiement dans l'Union engagé depuis 1999 suit son cours. Ainsi, après l'entrée en vigueur effective du système de règlement des gros paiements (STAR-UEMOA) le 25 juin 2004, le déploiement du Système Interbancaire de Compensation Automatisée de l'UEMOA (SICA-UEMOA) a été engagé depuis le 17 novembre 2005. A ce jour, il est mis en application dans cinq pays de l'Union, le sixième se préparant à l'adopter dès le 5 octobre 2006.

Par ailleurs, les travaux se poursuivent pour la mise en œuvre du système monétique. En application aux dispositions du Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA, relatif aux systèmes de paiement dans les Etats membres de l'UEMOA, adopté le 19 septembre 2002 par le Conseil des Ministres de l'UEMOA, une instruction de la BCEAO a fixé les conditions d'exercice des activités des établissements émetteurs et distributeurs de monnaie électronique.

### III – LES PERSPECTIVES

- **Coopération avec le système bancaire et l'extérieur**

Les échanges avec les dirigeants des établissements de crédit se sont intensifiés, en vue de renforcer la communication entre les Autorités de contrôle et les acteurs du système bancaire. Vingt-quatre représentants de banques et établissements financiers ont ainsi été reçus par le Secrétariat Général depuis 2005. A ces occasions, les situations individuelles des établissements ont été examinées et l'attention des dirigeants attirée sur certaines préoccupations de la Commission Bancaire, notamment l'évolution des risques opérationnels et de contrepartie, l'efficacité des contrôles internes, l'importance des réformes liés aux systèmes et moyens de paiement, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le nouvel accord de capital. Le dialogue avec les autres acteurs du système bancaire pourrait être élargi à des concertations avec les commissaires aux comptes des établissements de crédit dans les mois à venir.

- Au niveau international, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a participé activement aux travaux du Comité des Superviseurs de Banques d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CSBAOC), du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones et des instances

bâloises, en particulier les réunions du Groupe de Liaison sur la mise en œuvre des Principes de Base (Core Principles Liaison Group - CPLG).

- **Système intégré de supervision**

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information dédié à la supervision bancaire, le Secrétariat Général de la Commission Bancaire a organisé, en novembre 2005, une mission d'information auprès de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances et de la Banque Nationale de Belgique. Ce séjour a permis à la délégation de s'imprégner des solutions innovantes déployées par les institutions hôtes pour l'automatisation de la chaîne des activités de supervision du système financier. Le Secrétariat Général envisage de s'inspirer de cet exemple et de celui d'autres institutions auprès desquelles des missions similaires doivent se rendre, pour concevoir un système complètement intégré et à la pointe de la technologie.

- **Transition vers Bâle II**

En attendant les travaux de l'équipe de travail chargé de réfléchir aux modalités pratiques de la transition vers Bâle II au sein de l'Union et conséquemment, la modification du cadre légal et réglementaire, le Secrétariat Général apporte sa collaboration aux superviseurs des pays d'origine des groupes bancaires étrangers requérant des informations sur les filiales de ces banques.

- **Revue de la stabilité financière dans l'Union**

La Banque Centrale a initié un projet de publication d'une Revue de la Stabilité Financière de l'UEMOA (RSFU), pour tenir compte de la dynamique visant à promouvoir et consolider les instruments de cette stabilité, dans un environnement marqué par une complexité croissante des facteurs intrinsèques et exogènes du fonctionnement de la sphère financière. Cette Revue aura pour objet de donner une vision globale du système financier de l'Union, de contribuer à la réflexion prospective sur la stabilité financière, de fournir aux investisseurs un support adéquat à leurs prises de décision et de contribuer au renforcement de la transparence financière dans la zone.

Le premier numéro de cette Revue, à périodicité annuelle, a été publié en avril 2006. Organisée en trois parties, la Revue présente :

- le concept de stabilité financière, les enjeux et les méthodes d'approche pour les pays de l'Union ;
- la situation des principales composantes que sont le secteur bancaire, le secteur de la microfinance et le secteur des assurances ;
- le cadre légal et réglementaire d'exercice des activités financières.

- **Lutte contre la pauvreté et développement de la microfinance**

L'entrée en activité, au cours de l'année 2005, des huit filiales (une par pays membre de l'Union) de la Banque Régionale de Solidarité, marque une étape importante dans la mise en œuvre des dispositifs de lutte contre la pauvreté, notamment en termes de financement des projets des populations jusqu'alors exclues des circuits classiques de distribution de crédit.

En outre, le cadre légal et réglementaire régissant le secteur de la microfinance continue de se développer pour s'adapter aux profils de risques spécifiques des institutions qui y interviennent. Plusieurs séminaires ont été ainsi organisés au cours du premier trimestre 2006 sur l'adoption d'un référentiel comptable des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) et son guide d'application.